

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140925-2014_B341-DE
Date de télétransmission : 06/10/2014
Date de réception préfecture : 06/10/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2014
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B341

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer trois marchés relatifs à la construction du parc relais Krypton en silo de 900 places et d'une gare routière attenante de 12 quais - Lot n°3.2 : contrôle d'accès - Lot n°6 : aménagements intérieurs - Lot n°9 : résille aluminium (n°14M014 à 14M016)

Le 25 septembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 19 septembre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet, donne pouvoir à MANCEL Joël

Excusé(e)s :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_06

BUREAU DU 25 SEPTEMBRE 2014

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Alexandre GALLESE

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs à la construction du parc relais Krypton en silo de 900 places et d'une gare routière attenante de 12 quais - Lot n°3.2 : contrôle d'accès - Lot n°6 : aménagements intérieurs - Lot n°9 : résille aluminium (n°14M014 à 14M016)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique en faveur des transports en commun, la Communauté du Pays d'Aix a décidé d'édifier en lieu et place de l'actuel équipement de surface du Parc Relais Krypton de 300 places, un Parc relais en silo de 900 places, relié au quartier des universités et au centre ville par un ouvrage d'art assurant le franchissement de l'autoroute A8. Cet équipement qui comportera un mini pôle d'échanges va permettre avec ses douze quais de bus de limiter l'impact de l'automobile dans le centre ville d'Aix-en-Provence.

Le présent rapport concerne l'approbation des marchés de travaux relatifs aux aménagements intérieurs, contrôle d'accès et résille aluminium.

Exposé des motifs :

Objet :

Le présent rapport porte sur la réalisation de travaux pour la construction d'un parc relais en silo de 900 places et d'une gare routière attenante de 12 quais ; la consultation ne concerne que les lots n°3.2 : Contrôle d'accès, lot n°6 : aménagements intérieurs et le lot n°9 : résille aluminium.

Cette consultation résulte d'une précédente consultation lancée le 3 octobre 2013 et dont les marchés objets du présent rapport ont été déclarés sans suite par la CAO du 10 janvier 2014, au motif du montant trop élevé des offres reçues. Cette même CAO demandait à ce que ces lots soient relancés par le cadre d'un appel d'offres ouvert après remaniement et correction des cahiers des clauses techniques par le maître d'oeuvre.

Cette consultation s'inscrit dans une opération globale comprenant 20 lots comme suit :

| Intitulés des lots | N° |
|---|-------------|
| <i>Lot Structure</i> | 1 |
| <i>Lot Etanchéité</i> | 2 |
| <i>Lot Electricité</i> | 3.1 |
| <i>Lot Contrôle d'accès</i> | 3.2 |
| <i>Lot Vidéo protection – anti-intrusion</i> | 3.3 |
| Lot Plomberie | 4 |
| <i>Lot Ascenseurs</i> | 5 |
| <i>Lot Aménagements intérieurs</i> | 6 |
| Lot Couverture textile | 7 |
| Lot Façades inox | 8 |
| Lot Résille aluminium | 9 |
| Lot Peinture - Signalétique | 10 |
| <i>Lot Structure du Bâtiment Equipements sportifs</i> | 11.1 |
| <i>Lot Electricité du Bâtiment Equipements sportifs</i> | 11.2 |
| <i>Lot Plomberie du Bâtiment Equipements sportifs</i> | 11.3 |

| | |
|--|-------------|
| <i>Lot Etanchéité du Bâtiment Equipements sportifs</i> | <i>11.4</i> |
| <i>Lot Aménagement intérieurs du Bâtiment Equipements sportifs</i> | <i>11.5</i> |
| Lot VRD | 12 |
| <i>Lot Réseaux Secs - Eclairage extérieur</i> | 13 |
| <i>Lot Ouvrage d'Art</i> | <i>14</i> |

Les lots n° 3.2, 6 et 9 ne comportent pas de tranche et n'autorisent pas les variantes.

Ce sont des marchés à prix global et forfaitaire, révisables.

Durée des marchés :

La durée du marché pour la partie travaux est fixée à **30 mois**. Elle comprend une période d'exécution globale de 18 mois pour la totalité de l'ouvrage, y compris la période de préparation de 1 mois, et le délai de garantie de parfait achèvement de 12 mois.

Concernant le lot n°3.2 :

Le titulaire est réputé s'engager sur la durée maximale de 36 semaines indiquée pour son lot dans le calendrier prévisionnel

Concernant la partie maintenance, le délai commence à compter de la date de réception des travaux sans réserve (ou à la date de levée des réserves) pour une durée de 5 ans.

En tout état de cause le marché prend fin à l'issue de la période de maintenance

Concernant le lot n°6 :

Le titulaire est réputé s'engager sur la durée maximale de 16 semaines indiquée pour son lot dans le calendrier prévisionnel

Concernant le lot n°9 :

Le titulaire est réputé s'engager sur la durée maximale de 10 semaines indiquée pour son lot dans le calendrier prévisionnel

Estimation :

Lot n°3.2 : contrôle d'accès : 522 000€ TTC ;
Lot n°6 : Aménagements intérieurs : 318 000€ TTC ;
Lot n°9 : résille aluminium : 354 000€ TTC.

Au vu de ce qui précède c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue.
A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 05/06/2014 a été transmis aux journaux ci-après :

JOUE ·
BOAMP
LA PROVENCE
MONITEUR
et publié sur le profil acheteur de la CPA

Les critères de sélection des offres sont :

- 1/ Critère prix : 70%
- 2/ Critère valeur technique : 30%

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 12 septembre 2014, a décidé :

- de déclarer le marché n°14M014 relatif à la construction d'un parc relais en silo le Krypton lot n°3.2 « Contrôle d'accès » sans suite ;
- d'attribuer le marché n°14M015 relatif à la construction d'un parc relais en silo le Krypton lot n°6 « Aménagements intérieurs » au groupement ATEC / ISOL BAT pour un montant global et forfaitaire de 325 248,00 € TTC ;
- d'attribuer le marché n°14M016 relatif à la construction d'un parc relais en silo le Krypton lot n°9 « Résille aluminium » à la société HORIZON pour un montant global et forfaitaire de 252 048,00 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10;

VU le Code des marchés pris en application de l'article 33 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation à signer des marchés et accords cadre de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, ainsi que tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget;

VU l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 12 septembre 2014.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M015 relatif à la construction d'un parc relais en silo le Krypton lot n° 6 « Aménagements intérieurs» attribué au groupement ATEC / ISOL BAT pour un montant global et forfaitaire de 325 248,00 € TTC;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n°14M016 relatif à la construction d'un parc relais en silo le Krypton lot n°9 « Résille aluminium» à la société HORIZON pour un montant global et forfaitaire de 252 048,00 € TTC.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section investissement du budget de la CPA Fonction : 824, Nature : 21712, Opération n°10 OP 035 et dispose des crédits suffisants.

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer trois marchés relatifs à la construction du parc relais Krypton en silo de 900 places et d'une gare routière attenante de 12 quais - Lot n°3.2 : contrôle d'accès - Lot n°6 : aménagements intérieurs - Lot n°9 : résille aluminium (n°14M014 à 14M016)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



06 OCT. 2014